



Evolution professionnelle sur un poste qui est supprimé

Par Vbretagne

Bonjour,

J'aimerais avoir un avis sur la situation que je rencontre dans mon entreprise.

Salariée cadre depuis 5 ans dans la même entreprise, avec de très bonnes évaluations chaque année, je me suis vu proposer une évolution de poste en interne. Mon manager direct m'a parlé d'une création de poste qui pourrait correspondre à mon profil et à mes aspirations professionnelles. Quand l'offre est parue en interne, j'ai candidaté et j'ai été retenue sur ce poste. Ma N+2 m'a félicité pour cette promotion, totalement mérité selon elle.

J'ai pris mes nouvelles fonctions en septembre et depuis tout se passe parfaitement, les projets afflux, les partenariats sont remplis et je viens d'être gratifiée d'une prime pour me récompenser de mon investissement à la création de ce poste.

Seulement voilà, aujourd'hui (c'est à dire trois mois après ma prise de poste), je viens d'apprendre que l'emploi que j'occupe désormais est supprimé suite à une réorganisation générale de l'entreprise. La suppression sera effective au 1er janvier et on m'invite à me positionner sur d'autres postes en interne, pour lesquels j'ai les compétences mais qui nécessiteraient une mobilité géographique importante (je travaille actuellement en région et les postes sont à pourvoir sur notre siège parisien). En cas de refus de ce reclassement interne, un licenciement est envisagé.

Ma question est : quels sont mes droits ? puis-je demander à reprendre mon poste précédent (sur lequel une autre personne a été embauchée, toujours en période d'essai) ? puis-je invoquer une mise en précarité/ une défaillance d'anticipation de la part de mon employeur ?

Merci d'avance pour vos avis/ conseils/ retours d'expériences ou jurisprudences en la matière. :-)

Valérie